

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

## CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10 ;  
A Paris, chez M. Alexandre  
MÉNIER, libraire, place de  
la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois  
mois ; 31 fr. pour six mois,  
60 fr. pour l'année ; hors du  
dépt. du Rhône, 1 fr. en sus  
par trimestre.

## AVIS.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire le 15 mai, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

LYON, 13 MAI 1831.

## DE LA PAIX ET DU DÉARMEMENT GÉNÉRAL.

Pendant que les grandes puissances de l'Europe présentent leurs préparatifs de guerre, et rassemblent de nouveaux bataillons, le désarmement général est le but que la diplomatie paraît chercher à atteindre. Elle sent la pressante nécessité de remettre sur le pied de paix ces armées permanentes qui épuisent la fortune des Etats, et surtout elle veut éviter aux peuples les malheurs dont une guerre générale serait accompagnée. Concilier les intérêts des gouvernés et l'orgueil blessé des gouvernants, résoudre à l'avantage des deux parties les questions polonaise et belge, refaire enfin une autre Europe politique, telle est la tâche difficile qu'elle a entreprise ! Des notes sont échangées par les cabinets, les hommes d'Etat méditent des projets de pacification générale. Mais pendant qu'ils les élaborent, de nouveaux obstacles se présentent, des événements imprévus confondent leurs prévisions. Et cependant le commerce et l'industrie attendent impatiemment cette paix universelle ! Il faudrait en finir avec cette situation qui n'est pas la paix, qui n'est pas la guerre. Cabinets de l'Europe, entendez-vous ? mettez donc enfin un terme au fâcheux provisoire dans lequel vous nous forcez à vivre.

S'il faut ajouter foi aux communications officielles et officielles des diplomates, le désarmement est dans la pensée de tout le monde. Rien de plus pacifique que le langage de la *Gazette d'Augsbourg*, de la *Gazette de Berlin* et de l'*Observateur autrichien*. Ce sont aussi des chances de paix que les victoires des Polonais et les insurrections de la Lithuanie et de la Volhynie, en ce sens au moins qu'elles forcent l'autocrate russe, l'ame et l'espoir de la confédération absolutiste, de renoncer à ses projets, ou d'en ajourner l'exécution. On ne peut méconnaître quelque sincérité dans les protestations pacifiques des puissances; elles ont foi en Louis-Philippe, et chacun des discours de M. Casimir Périer imprime un mouvement de hausse à leurs fonds publics. Pourquoi donc continuent-elles leurs armemens ? C'est qu'elles redoutent chez nous les vicissitudes de notre politique. Autant elles se confient à notre gouvernement, autant elles craignent, disent-elles, le parti qui veut la guerre. A les entendre, ce parti peut d'un moment à l'autre devenir plus fort que le ministère, et il est bon qu'elles prennent leurs mesures. Nous ne doutons nullement de la nature des sentimens qu'elles portent à la révolution de juillet; nous croyons aussi qu'elles ont eu bien réellement l'intention de nous faire la guerre; mais autres tems, autre politique; elles nous paraissent aujourd'hui sincères, par crainte plutôt que par bienveillance, et il est démontré à nos yeux que nous n'aurons pas la guerre, si nous ne la voulons pas, du moins tant que dureront les embarras intérieurs des grandes puissances.

Cette question de la paix, de la guerre, sera résolue par l'urne électorale en France et en Angleterre. Si une chambre des communes libérale ferme à Wellington le retour au pouvoir, et détrône l'aristocratie anglaise; si, nous-mêmes nous confions nos destinées à une chambre des députés populaire et imbue de tous les sentimens nationaux, Londres et Paris n'auront besoin que de leur influence pour forcer le vieux despotisme européen à abdiquer sans lutte sérieuse. Mais supposez le bill de la réforme rejeté et lord Grey remplacé par lord Wellington, les libertés constitutionnelles sont de nouveau compromises. Leur salut dépend du bonheur de la France. Alors soit que dans notre future assemblée dominent les principes des Mauguin et des Lamarque, soit que les idées des Dupin et des Casimir Périer continuent à être en majorité, on peut prédire un grand conflit. Il y aura seulement cette différence, c'est que dans le premier cas nous irons au devant de ce conflit, et que dans le second nous en reculerons autant que nous le pourrons le jour inévitable. Restent à calculer les avantages de l'attaque ou de la défense. La question se réduit à ceci : Faut-il prévenir l'Europe ou l'attendre ?

Au reste, les centres renforcés, le ministère Périer triomphant, et les cabinets du Nord en parfaite harmonie avec lui, combien de difficultés à résoudre, et quelles difficultés ?

Et d'abord comment en finir avec le Luxembourg ? Il s'est donné à la Belgique, la Belgique s'est donnée à lui,

c'est entr'eux une question d'honneur. Le roi Guillaume persiste plus que jamais à le réclamer, et la France ne peut consentir en aucun cas à le laisser à la confédération germanique. Que dire aussi de la royauté du prince de Saxe-Cobourg, prince allemand si l'on veut de naissance et de cœur, mais que les Anglais ne feront pas roi sans conditions ? Comment reconnaître de bonne grâce le prince de Saxe-Cobourg, même en l'absence de ces conditions, nous qui eussions vu volontiers le duc de Nemours sur le trône belge, et avec bien plus de plaisir encore la Belgique réunie à la France ? Et l'Italie, et la Pologne ? Comment donc s'établira cette paix générale ? quel traité de paix est possible entre les peuples et les gouvernemens absolus, entre la liberté et le despotisme ? Il faut de toute nécessité que l'un soit sacrifié à l'autre. Les rois feront-ils des concessions, ou les peuples se soumettront-ils ? Nous ne voyons pas comment la diplomatie pourra résoudre ces problèmes. Les nations seront-elles de nouveau violentées ? la politique des cours fera-t-elle un nouveau bazar des petits états, comme le fit la sainte-alliance ? Le tems qui a donné le mot de tant d'énigmes peut seul expliquer celle de notre situation actuelle. Fions-nous à lui, il a plus d'habileté que les diplomates.

Il est des conditions indispensables pour l'accomplissement du désarmement des puissances et du grand œuvre de la paix générale. La paix doit nous assurer d'autres avantages que la conservation du *statu quo*. Ce n'est point assez que de ne pas avoir la guerre, nous devons désirer davantage, et nous sommes en mesure de le vouloir. La révolution de juillet ne saurait être liée par les traités de 1815, elle qui est une protestation contre ces traités; ils ont été faits en haine de la France abattue et décapitée : la France régénérée et relevée de toute sa hauteur des désavoues. Point de paix durable si elle n'y gagne non des provinces, mais une ligne de défense; point de paix possible si cette paix ne concilie sur des bases équitables les intérêts des nations et les droits des souverains; si elle laisse sous le joug qui leur a été imposé par le sabre des peuples qui ont la volonté et le droit d'être libres. La réunion d'un état à un autre ne peut plus être ordonnée par la diplomatie; elle doit désormais avoir pour principe les besoins et le vœu du plus grand nombre, les affinités d'idées et de lois, l'identité des intérêts de l'industrie et du commerce. La sainte-alliance a constitué l'Europe sur d'autres fondemens : son ouvrage n'a pu durer plus de quinze années. Si les cabinets qui négocient maintenant le désarmement général méconnaissent ces vérités fondamentales, ils ne donneront à l'Europe qu'une paix plâtrée, et malgré leurs vains efforts la lutte de la liberté et de l'absolutisme recommencera pour ne finir que par l'entière défaite de l'une ou de l'autre, dénoûment prévu et à notre avis le seul qui soit possible.

A. M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 13 mai 1831.

Monsieur,

Je ne sais de quelle intrigue vous avez voulu parler dans votre numéro d'hier et au moyen de laquelle on aurait trompé le gouvernement au sujet de la révocation de M. Paulze. Si cette intrigue appartient au parti carliste, il faut avouer que le ministère l'aura mal servi; car M. Bouvier-Dumollard, notre nouveau préfet, est un patriote vierge qui n'a jamais attaché à son chapeau d'autre cocarde que la glorieuse tricolore. Proscrit par la loi du 24 juillet 1816, M. Bouvier-Dumollard n'a compté ni parmi les préfets ni dans le conseil-d'Etat de la restauration. Il avait administré sous le gouvernement impérial, et dans les circonstances les plus difficiles, plusieurs départemens. On sait qu'il l'a toujours fait avec une hauteur de talent et une fermeté de caractère qui honore la fixité de ses principes.

Quant à la révocation de M. Paulze, quelle qu'en soit la cause, je déclare y être complètement étranger. Ma conduite passée envers lui et mon caractère connu de désintéressement et de loyauté me mettent sur ce point au-dessus de toute fâcheuse interprétation; je croirais même indigne de moi de descendre à me justifier.

Votre article d'hier m'a paru mériter ces explications, et je vous prie d'insérer ma lettre dans votre numéro de demain.

Veuillez agréer, etc.

PRUNELLE, maire.

Les personnes de notre ville qui viennent d'obtenir des promotions ou des nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, sont : MM. Acher, président de chambre à la cour royale; Prévost, chef de bataillon de la garde nationale, et Zindel, capitaine, nommés officiers; et MM. Duplan, bâtonnier de l'ordre des avocats

et Beaup, banquier. On dit que la même faveur est accordée à MM. Terme, 1<sup>er</sup> adjoint; Trolliet, chirurgien-major de la 1<sup>re</sup> légion de la garde nationale; Viricel, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu; Dupasquier, ancien chef de bataillon; Tabureau, directeur de La Martinière, et Aynard, doyen de l'Académie des Sciences.

## BORDEREAU

Suite des souscriptions pour l'Emprunt de Cent-vingt Millions. (10<sup>e</sup> liste.)

MM.	RENTE.	CAPITAL.
Genevois, conseiller à la cour royale,	200	4,000
Le baron de Vauxonne,	100	2,000
Versé chez MM. L. Pons Morin et Steiner,	150	3,000
Total de cette liste,	450	9,000
Total des listes précédentes,		1,427,100
Total général,		1,436,100

Le préfet du Rhône rappelle à ceux de ses administrés qui peuvent y avoir intérêt, que, d'après les instructions ministérielles et le prospectus qu'il a fait publier par la voie du Recueil Administratif de ce département, bulletin n° 12, art. 39, les candidats qui désirent concourir pour être admis à l'école navale, doivent se faire inscrire au secrétariat-général de la préfecture avant le 1<sup>er</sup> juin prochain.

## SUISSE.

DIÈTE FÉDÉRALE. — Séance du 5 mai.

Après la lecture du protocole, qui a donné lieu à une discussion provoquée par quelques observations de la députation d'Uri, relativement aux votes des cantons pour le cas où une majorité viendrait à prononcer la mise en activité des cadres de l'armée, et après quelques réclamations présentées par la députation de Neuchâtel, au sujet de la décision de la diète sur le résultat de l'inspection militaire dans ce canton, l'assemblée a pris connaissance d'une dépêche du général en chef, datée de Lucerne, 4 mai, qui informe la diète que, d'après les rapports qui lui sont parvenus, l'armée autrichienne en Italie, forte de 90 mille hommes, attend encore un renfort de 17 bataillons de croates; que 80 mille hommes sont sur le Tessin, dans la haute Italie et vers le Piémont; que 18 cents hommes sont tout près des frontières du canton du Tessin, où 10 mille hommes sont encore attendus; qu'il est donc évident que l'armée autrichienne se renforce malgré la pacification des parties de l'Italie où avait éclaté l'insurrection; que la mort du roi de Sardaigne pouvait amener des collisions, etc. Dans cet état de choses, le général estime qu'il serait prudent de prendre quelques mesures préalables et de garnir de troupes les passages de Simplon, du St-Gothard et de Bernardin. Il demande en conséquence que la diète mette à sa disposition deux bataillons d'infanterie, l'un de Fribourg et l'autre de Lucerne, pour être placés le premier à Brigg et le second à Bellinzona.

La diète, d'accord à louer la vigilance et la sollicitude du général en chef, et à lui en recommander, ainsi qu'au vorort, la continuation, se trouva partagée sur la question de la mise en activité de ces bataillons. Une opinion envisage cette mesure comme bonne, opportune et suffisante pour mettre nos frontières à l'abri d'un coup de main, et regarde la guerre comme imminente en Italie; une autre, au contraire, ne peut voir dans l'état actuel de la politique européenne, ni dans la force de l'armée autrichienne en Italie, les symptômes d'une guerre prochaine et imminente. Il est notoire que les cabinets des principales puissances, tout en armant pour la guerre, font tous leurs efforts pour maintenir la paix; il est bien naturel que l'Autriche réunisse des forces considérables en Italie pour s'en assurer la possession et y maintenir les peuples sous son obéissance. Il ne peut entrer ni dans son intérêt, ni dans sa politique, si elle voulait faire la guerre, de commencer à y impliquer la Suisse dont elle a garanti et reconnu la neutralité. La circonstance que les troupes autrichiennes se concentrent vers le Piémont, ne prouve pas encore des intentions hostiles, mais s'explique tout aussi bien par la crainte que la mort du roi de Sardaigne ne devienne dans ce pays le signal d'une révolution que l'on présage depuis long-tems, et qui menacerait de s'étendre en Lombardie. Rien n'annonce donc un danger prochain, et ce serait aller contre le système adopté d'ordonner une levée de troupes tant qu'il n'y a ni certitude ni probabilité que la guerre éclate. — Une troisième opinion cherchait des moyens dilatoires, et voulait que la question fût soumise à une nouvelle investigation du vorort et du général. Une autre voulait qu'on laissât au général l'autorisation d'effectuer cette levée, si les troupes autrichiennes s'approchaient davantage de nos frontières; une dernière enfin voulait faire examiner cette demande par la commission diplomatique et le conseil de la guerre. Ce dernier avis, mis aux voix, a réuni que huit voix; celle qui voulait accorder la levée en réunit 6 seulement. L'opinion qui trouve que les circonstances ne sont pas telles qu'elles puissent engager la diète à ordonner pour le moment la levée des troupes, eut la majorité pour 16 votes, savoir : Uri, Unterwaldon, Zug, Soleure, Schaffouse, St-Gall, Argovie, Tessin, Valais, Thurgovie, Grisons, Fribourg, Glaris et Schwyz; puis, après la majorité déclarée, Lucerne et Bâle.

Les objets qui devaient fournir matière aux délibérations étant épuisés, on reprend, d'après les vœux manifestés, la question, demeurée indécidée, de l'ajournement de la diète ou de la continuité de la session. La discussion sur cet objet a reproduit tous les motifs, pour et contre, déjà développés dans les délibérations précédentes.

tes. Après la clôture des débats, il a été décidé par 15 votes que la session ne serait pas continuée, et que la diète serait ajournée pour un temps indéfini, sous réserve des pouvoirs et instructions à donner encore au vorort. Les cantons qui ont voté dans ce sens sont : Ury, Unterwalden, Zug, Schaffouse, St-Gall, Tessin, Thurgovie, Bâle, Fribourg, Glaris, Schwyz, Grisons, puis Berne, et Soleure.

La diète se réunit encore le 6 courant pour délibérer sur les instructions et pouvoirs à donner au vorort.

— Le public de Fribourg et d'une grande partie du canton sait ce qui s'est passé dans l'église des jésuites, dimanche 24 avril dernier, pendant le service de l'après-midi. On remarquait depuis quelque temps que leur prédicateur ordinaire se plaisait à faire allusion aux événements politiques, et à s'égarer dans des digressions plus ou moins étrangères à son sujet. Ces petites escarmouches ne devaient être que le prélude de la guerre ouverte qu'il se proposait de déclarer à nos nouvelles institutions; ce qu'il fit dans son sermon du 24 avril, où il s'est oublié jusqu'à frapper d'anathème le principe de la souveraineté du peuple, qui est la base de notre constitution. Le conseil-d'Etat, qui n'a pu et n'a dû voir dans une pareille conduite qu'une provocation au désordre, s'est empressé de donner au supérieur des jésuites l'ordre d'interdire la chaire au P. F., et de l'éloigner sans délai du canton, auquel il est d'ailleurs étranger.

MARSEILLE, 6 mai 1831.

Conseil d'arrondissement de Marseille.

La première session de ce conseil est terminée. Si les informations que nous avons recueillies sont exactes, et nous avons quelque raison de les croire telles, l'autorité avait présenté un travail si complet, si lumineux, et tellement approprié aux intérêts locaux, que les membres du conseil n'ont eu, à peu de chose près, qu'à donner une approbation méritée.

Parmi les vœux émis par le conseil, vœux que nous désirons et que nous espérons voir adopter par le conseil-général du département, nous citerons les suivants :

- 1° Suppression de l'évêché et du chapitre à la mort de l'évêque actuel ;
- 2° Suppression de toute subvention sur les fonds départementaux au profit de l'évêque et du chapitre ;
- 3° Appel à la surveillance du gouvernement sur l'existence illégale de l'église des Missions diocésaines, dite du Calvaire, desservie par une aggrégation d'ecclésiastiques connus sous le nom de missionnaires de Provence ;
- 4° Appel à la surveillance du gouvernement sur l'existence illégale de l'église de St-Jean-de-Garguiers, territoire de Gémenos, desservie par des capucins qui quêtent dans les villages et dans les campagnes ;
- 5° Demande d'une allocation de fonds pour la continuation de la route d'Aubagne à la Ciotat ;
- 6° Demande de fonds pour le musée d'histoire naturelle, pour la société de statistique et pour l'Athénée ;
- 7° Protection en faveur de l'instruction primaire ;
- 8° Transport à Marseille du siège de la cour royale ;
- 9° Attention du gouvernement sur le mode de renouvellement des chambres de commerce.

PARIS, 11 MAI 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Quoique la tranquillité soit jusqu'à présent rétablie dans Paris, car l'autorité a fait depuis ce matin un immense déploiement de force, la place Vendôme est occupée par un régiment d'infanterie de ligne et plusieurs escadrons de cavalerie ; le rappel a battu dans tous les quartiers, des forts piquets de la garde nationale stationnent aux différentes mairies, au Carrousel, au Louvre, rue de la Paix et rue de Castiglione. Cependant il n'y a à la place Vendôme que de très-faibles rassemblements, attirés bien plus par la curiosité que par le désir de troubler l'ordre. Ce déploiement pourra amener ce soir des scènes fâcheuses, car il attire les curieux, et les curieux forment des rassemblements qu'on traite en ennemis. De fréquentes patrouilles parcourent toutes les rues, elles ne rencontrent que des gens qui se promènent et qui vont à leurs affaires. A plusieurs postes les gardes nationaux paraissent se demander pour quoi ils sont assemblés.

— On nous apprend à l'instant que les rassemblements dans les environs de la place Vendôme s'augmentent considérablement. Le roi vient de passer dans la rue St-Honoré en calèche avec son fils ; les groupes se sont ouverts pour le laisser passer. Un régiment de dragons vient à l'instant d'arriver sur la place Vendôme.

Varsovie, 28 avril. (Lettre particulière.) — Notre ville offrait hier l'aspect d'un camp de voyageurs. D'après l'ordre du généralissime, tous les habitants du pays situés entre le Liwiec et la Vistule quittèrent avec femmes et enfants leurs foyers et vinrent encombrer nos rues et places publiques. Des vieillards conduisaient à la main des enfants, tandis que des hommes dans la force de l'âge traînaient les charrettes. A cette triste mesure, qui donne au gouvernement national de grandes sollicitudes, se joignait le bruit, généralement accrédité, que par suite d'un mouvement extraordinaire sur la chaussée, l'armée polonaise, vigoureusement pressée par les Russes, était en pleine retraite. Un hôpital a été préparé sur-le-champ pour recevoir un grand nombre de malades. Cependant il n'est arrivé le 26 et le 27 de ce mois qu'un petit nombre de blessés provenant d'une escarmouche qui a eu lieu auprès d'Eglow.

Il y a eu auprès de Minsk une assez forte canonnade ; mais le tout s'est borné à de grandes manœuvres, et non à une affaire générale.

Du 29 avril. — Depuis hier après-midi les choses ont

pris une autre tournure ; les Russes, qui n'ont pas accepté la bataille que le généralissime leur a offerte auprès de Dembre-Wilkie, ont exécuté un mouvement en arrière. Déjà Diebitsch est très-éloigné avec le gros de ses forces, aussi les Polonais ont marché de nouveau en avant. On a reçu la nouvelle que le général Uminski a encore appelé auprès de lui plusieurs régiments, et notamment le célèbre 14<sup>e</sup> de ligne, et qu'il marche avec tout son corps d'armée sur la garde impériale, et qu'en suite il ira se réunir aux patriotes de la Samogitie et de la Lithuanie. On n'a reçu aucune nouvelle ultérieure du général Dwernicki.

Voici quelques détails sur le voyage du roi. Lundi 16, le roi passera à St-Germain, Meulan, Mantes, et ira coucher à son château de Bizy, près Vernou ; mardi 17, Gaillon, Louviers, Pont-de-l'Arche, et ira coucher à Rouen ; mercredi 18, restera à Rouen. Le roi y remettra les drapeaux à deux régiments d'infanterie venus de Cherbourg, et à un régiment de hussards venu du Mans. Jeudi 19, Caudebec, Bolbec, Harfleur, et ira coucher au Havre ; vendredi 20, restera au Havre ; samedi 21, Montivilliers, Fécamp. Saint-Valéry, Dieppe, et ira coucher à Eu ; dimanche 22 et lundi 23, restera à Eu ; mardi 24, Abbeville, et ira coucher à Amiens ; mercredi 25, restera à Amiens ; jeudi 26, Beauvais, ira coucher à St-Cloud.

— On lit dans une lettre de Lisbonne, 22 avril :

« Des ordres sont donnés pour une levée de 40,000 hommes, mais les moyens financiers sont loin d'être en harmonie avec ce projet. »

— Il s'est passé ce soir (lundi), dit-on, dans une réunion qui a eu lieu, des faits si insensés, si absurdes, que nous nous abstenons de les reproduire avant de nouvelles informations. (Moniteur)

— Hier, 9 mai, deux cents personnes environ se sont réunies dans un banquet aux Vendanges de Bourgogne pour y fêter les individus acquittés récemment par les tribunaux, et pour y consacrer surtout, à ce qu'il paraît, les doctrines qui avaient été professées par ces prévenus jusque dans le sanctuaire de la justice. Tous les toasts, en effet, n'ont été que des variantes des cris de vive la république, qui ont retenti durant toute la séance, avec des commentaires et des exclamations telles, que plusieurs des convives s'en sont expliqués eux-mêmes avec indignation, et que les témoins obligés de cette scène ont senti que la responsabilité du chef de l'établissement pouvait en être compromise, s'ils ne se mettaient en règle par devers lui.

Des chants et des danses analogues ont terminé cette séance, à la suite de laquelle une partie des convives s'est portée sur les boulevards, toujours aux cris de vive la république ! en dansant et chantant la Carmagnole de distance en distance, et notamment aux portes St-Denis et St-Martin, au Panorama, à la place de la Bourse, d'où ils se sont dirigés vers la place Vendôme, où les mêmes clameurs se sont fait entendre. Partout sur leur passage la population étonnée et indignée ne semblait revoir cette scène de désordre que comme un acte de démente inexplicable, comme la trace mal effacée d'une époque qu'elle regarde déjà comme bien éloignée.

Quelque limité que fût ce scandale dans un petit cercle d'individus, il a dû appeler la sollicitude de la justice, Elle informe. Des arrestations ont eu lieu ; des dépositions en assez grand nombre et formelles sont déjà recueillies.

L'ivresse d'un banquet ne saurait expliquer tout ce qui s'est passé dans cette saturnale, dont les détails sont tels que nous hésitons, par l'incrédulité qu'inspire une pareille folie, à les livrer à la conscience de nos lecteurs avant de les avoir contrôlés de la manière la plus positive. (Messager.)

— Il ne suffit pas pour l'opposition d'avoir raison dans ses vœux et ses réclamations, il faut encore qu'elle ait raison dans la manière dont elle les exprime. Elle a besoin de bon sens aussi bien que d'énergie, et la bonne foi ne lui est pas moins nécessaire que la force ; aussi ne faut-il pas attribuer à la véritable, à la sincère opposition, à celle qui n'est réellement animée que de l'amour du pays et de la liberté, ces démonstrations dont Napoléon est le prétexte, et qui finissent par tomber dans la plus ridicule inconséquence.

Napoléon fut un homme rare, un grand homme, et sa gloire a jeté sur le pays un immortal éclat ; le pays lui doit donc de l'admiration, mais il ne lui doit que cela. Il a légué à la France de beaux souvenirs et de grands malheurs ; la France peut lui pardonner ceux-ci en faveur des autres ; mais elle ne saurait oublier qu'il a jeté, dans l'enjeu des batailles, des provinces qu'il ne nous avait pas données, et que non-seulement il les a perdues, que non-seulement il a laissé la France moins puissante qu'il ne l'avait trouvée, mais qu'elle a été obligée de se racheter des étrangers auxquels ses désastres l'avaient livrée, par l'énorme tribut dont la charge augmenta notre dette et pèsera long-temps sur nous.

Certes, la France n'est pas en reste avec l'empereur. Il lui a donné de la gloire militaire, mais la propre gloire de l'empereur ne doit-elle donc elle-même au courage, à l'intrepidité, à la constance de nos admirables soldats ? Il lui a donné des lois, mais la France ne l'a-t-elle pas élevé sur le pavois, n'avait-elle pas ceint son front de la plus belle couronne de l'univers ? S'il lui a consacré ses veilles, elle lui a donné ses trésors, ses enfants, son sang. De quel côté est la dette ? De quel côté sont les plus grands sacrifices ? Lafayette l'a dit en 1815, à la chambre des représentants, avec cette voix digne de prononcer les oracles de la liberté : la France s'est noblement acquittée avec son empereur, il n'avait rien à réclamer d'elle.

On ne peut imputer qu'à l'entraînement trop ordinaire aux masses la popularité qui s'est toujours attachée au nom de Napoléon. L'aurore de gloire qui environnait son règne, les a trop éblouis pour leur permettre de voir. D'ailleurs le despotisme de Napoléon qui passait son lourd niveau sur toutes les têtes, faisait quelque illusion aux petits qui voyaient les grands courbés comme eux ; mais qui pour cela n'en étaient pas moins courbés. La France est belliqueuse, elle se passionne aisément pour la gloire des armes ; il n'est pas étonnant qu'elle ait oublié le long épuiement d'une population décimée chaque année par une impitoyable et dévorante conscription ; son sang d'ailleurs a été fécond, car si les conquêtes ont péri, la gloire est impérissable. Une autre cause de popularité, cause active, puissante, et qui ne pouvait manquer son effet sur un peuple généreux, ce sont les immenses malheurs, les longues souffrances de Napoléon ; c'est la barbarie des monarques, une seule fois vainqueurs, envers ce grand homme tombé, ce grand homme qui avait été magnanime envers plusieurs d'entr'eux ; c'est enfin l'atroce captivité, où sous un gé-

lier infâme, s'éteignait lentement cette vie glorieuse et abandonnée.

Mais malgré tant de motifs d'illusion qui combattaient les souvenirs du despotisme, comment oublier pourtant que ce peuple, chez lequel on s'étudiait à rechauffer un enthousiasme insensé pour l'homme, n'a en effet rien reçu de lui ; que le bien-être qu'il a gagné depuis 40 ans, c'est à la révolution et aux premières assemblées nationales qu'il le doit ; non à Napoléon qui a détruit en partie leur ouvrage ; non à Napoléon, qui a rétabli une noblesse, des titres, des dignités ; qui a fondé les ruines de l'égalité, menacé d'inégalité de partage entre les enfants.

Le peuple a-t-il oublié qu'il y avait sous Napoléon des bastilles où l'on était jeté sur la signature d'un ministre ? que la presse était honteusement baillonnée ? que le sénat était à genoux, et le corps législatif muet ? que le peuple qui n'avait pas de représentants, n'avait pas non plus d'électeurs ; et que le misérable simulacre d'élection qu'on nous avait laissé ne consistait qu'en une espèce de petite noblesse à vie constituée par la volonté du maître ? Le peuple a-t-il oublié qu'en proclamant sa volonté de gouverner pour le peuple, Napoléon proclama plus haut encore la volonté de ne rien faire par le peuple, et de le tenir devant lui dans le plus profond silence et la plus complète soumission ?

Si le peuple a oublié toutes ces choses, il faut les lui rappeler ; il faut lui dire qu'on le trompe, qu'on lui fait proférer des cris stupides, quand on l'excite à invoquer la liberté au nom de Napoléon ; quand on lui fait chanter la *Marseillaise* ou la *Carmagnole* autour du monument de celui qui aurait châtié de tels chants. Les hommes qui pourraient se prosterner devant les soupçons du despotisme, professer une espèce de culte devant le plus redoutable ennemi des franchises et de la puissance populaires, ces hommes se montreraient indignes de la liberté, et il faudrait les proclamer insensés, car ils se déclareraient non moins ennemis d'eux-mêmes que du pays. De l'admiration pour le grand homme, nous le répétons, c'est tout ce que la France lui doit ; mais éternel anathème à son despotisme, et à tous ceux qui oseraient le regretter et en bénir la mémoire !

Tous les véritables amis de la liberté, tous ceux qui voudraient que l'opposition fût toujours sage pour être plus digne d'être écoutée, pour obtenir toute l'autorité qu'elle mérite, ne peuvent voir sans un profond regret que des imprudens veuillent faire du napoléonisme un élément d'opposition. Les uns s'efforcent de le montrer comme le patron des idées de la révolution, et c'est lui qui les étouffa ; les autres voudraient donner à penser que le peuple avait peu de charges sous son règne, en comparaison des charges d'aujourd'hui, et on oublie que notre lourd fardeau est encore en ce moment aggravé par les malheurs de sa ruineuse catastrophe. Ceux-ci ne se contentent pas de célébrer ses victoires dans leurs vers, ils célèbrent encore la prétendue protection qu'il accordait aux intérêts populaires ; ceux-là enfin montrent son fils comme une future espérance pour la nation, et s'appliquent à éloigner de lui cette espèce de défaveur que lui méritait une parenté étrangère et une éducation autrichienne.

Abandonnons tous ces moyens d'une opposition détournée et qui semble se délier de ses véritables forces, puisqu'elle s'empare d'une si pauvre ressource. Séparons-nous franchement, sans retour, nous amis de la liberté, de tous les souvenirs, de toutes les propensions vers un despotisme dont nous ne voulons plus avec personne, même avec une génie égal, s'il était possible, au génie de Napoléon. L'opposition a assez de bonnes armes sans aller en saisir une qu'on peut si facilement briser dans sa main.

Le gouvernement s'est montré juste envers la mémoire de Napoléon. Il y a eu dans sa conduite, sur ce point, de la magnanimité, et une noble condescendance pour le vœu national. Des pièces ont été jouées sur tous nos théâtres, elles ont réveillé de vifs souvenirs et de profondes sympathies ; cela n'a pas empêché le gouvernement de rétablir les bas-reliefs, monuments de la gloire du grand homme ; ils avaient été conservés, on a pu les replacer sur-le-champ et ils brillent déjà à l'arc de triomphe, d'où la restauration les avait arrachés. La statue de la colonne aurait également repris sa place si elle eût encore existé. Il y a autant de déraison que de maladresse de ne pas tenir compte à l'autorité d'une telle conduite. Ceux qui ont saisi cette nouvelle occasion de désordre comprendront, nous n'en doutons pas, qu'ils outragent à-la-fois la raison publique et la liberté. (Courrier français.)

— Le banquet offert à MM. Cavaignac, Guinard, Sambuc, Trélat, Raspail, et autres prévenus récemment acquittés par la cour d'assises, a eu lieu hier soir aux Vendanges de Bourgogne. Trois cents convives étaient présents à cette réunion patriotique, à laquelle a présidé la plus franche cordialité.

Divers toasts ont été portés aux doubles souvenirs de notre première révolution et de celle de juillet, qui devaient être son complément.

Les convives se sont séparés à neuf heures, après avoir fait une collecte en faveur des détenus politiques.

Vers la même heure, une troupe d'hommes ivres, ou simulant l'ivresse, partit du faubourg du Temple et parcourut les boulevards en poussant des cris et des vociférations. Déjà, lors du banquet donné par l'artillerie, une scène pareille avait été tentée ; mais on sentit bien vite que l'uniforme que portaient tous les convives les mettait à l'abri de toute fausse interprétation, et la bande se dispersa.

Le *Moniteur* ; et ce soir le *Messager* présentent cette scène sous des couleurs fort différentes et veulent en faire le résultat d'une provocation républicaine. Le *Moniteur* promet des détails que nous attendons ; il annonce que de nombreuses arrestations ont été faites. Puissions-nous voir cette fois enfin un procès sérieux ! Jusqu'ici, les débats judiciaires nous ont appris fort peu de chose ; si ce n'est que la révolution de juillet a relâché les habitudes d'ordre, et qu'il faudra beaucoup de temps avant qu'un gouvernement, quel qu'il soit, parvienne à être redouté comme l'était la police léguée par l'empire à la restauration. (National.)

— On écrit de Turin, 2 mai : Depuis l'avènement au trône de Charles-Albert, prince de Carignan, l'administration a pris une grande activité. Le premier jour le nouveau roi a travaillé jusqu'à deux heures du matin pour arrêter le plan qu'il se proposait de suivre. Aussi a-t-il fait évanouir les bruits relatifs aux prétentions des Autrichiens, et à une conspiration dont on allait même jusqu'à désigner les auteurs. Tout le monde ici ne voit et ne veut d'autre souverain que Charles-Albert. Le roi a nommé chambellans M. le chevalier La Corte et M. le marquis de Sommariva, qui étaient déjà ses écuyers. On parle de la formation prochaine d'un nouveau ministère, pour lequel on désigne MM. Danzeres, Montiglio, Salmas, Gaccia, Villa-Marina, Cislenga et Peirelli, personnes de haute distinction. On désigne aussi pour les finances le comte Fornaris personnage très-habile en cette partie.

Il est question d'une amnistie que le roi publierait prochainement pour certains délits et d'un oubli général pour les délits d'opinions. On parle aussi d'un code uniforme qui remplacerait l'immense quantité de lois contradictoires qui souvent ont eu pour résultat une absolue confusion. Enfin tout le monde a bonne opinion du nouveau roi; on salue son règne avec enthousiasme; tous ont confiance en lui, et c'est à bon droit. Il veut tout voir par lui-même, et il voit les choses sous leur véritable aspect; il prononce sur tout. On dit qu'il se propose de donner audience deux fois par semaine, à l'exemple du grand-duc de Toscane. Demain ou après-demain il doit faire son entrée solennelle dans la capitale. Avant d'entrer dans la ville, il passera en revue les troupes de la garnison; il arrivera de Moncailler, entrera par la porte Neuve. (Messager.)

RÉFLEXIONS SUR LA DOCTRINE DE ST-SIMON.

Par un Catholique.

II.

Héritiers d'une parole qu'ils disent révélée, les disciples de St-Simon s'avancent apportant avec eux de magnifiques promesses.

« A leur voix l'humanité va secouer ses chaînes, la face de la terre se renouvellera : à l'âge d'antagonisme va succéder une ère de paix et de bonheur; l'association universelle fera du genre humain une grande famille soumise à une même loi, à un même père, où chacun recevra selon ses œuvres. »

Ces paroles sont celles du christianisme; et lui aussi a proclamé ce principe : à chacun selon ses œuvres, lui aussi a annoncé une magnifique association dont Jésus est le chef et dont tous les fidèles sont les membres; lui aussi il est venu détruire l'esclavage et proclamer la paix et le bonheur. Ce ne sont donc point de nouvelles espérances que les fils de St-Simon viennent nous apporter; mais ils veulent déplacer ces espérances. Le catholicisme a promis à ses enfants, justice, paix et bonheur, mais non point dans l'ordre temporel; il connaissait trop bien les passions humaines : les prédicateurs de la nouvelle doctrine transportent ces promesses hors du monde spirituel, il leur faut une félicité plus matérielle, un horizon moins vague.

J'aurais sans doute bien des réflexions à faire sur ce sujet; mais j'aime mieux les taire encore : j'accepte leurs promesses, mais je veux examiner les moyens qu'ils emploieront pour les accomplir, je veux considérer sous tous ses rapports l'instrument qu'ils ont entre leurs mains pour renouveler le monde, et puisque la doctrine qui doit opérer tant de merveilles est à-la-fois politique, religieuse et scientifique, je l'examinerai sous ce triple rapport.

« Intimement unie à la destinée temporelle des peuples pour les rendre heureux, la religion de St-Simon veut présider à leur vie sociale. Par ses soins, une société immense va s'établir; le genre humain tout entier la composera; les rangs seront distribués selon les mérites; le fils n'héritera plus de la fortune et de la gloire de son père; arrachés de bonne heure à la vie domestique, les enfants seront tous fils de la société et ne connaîtront plus d'autre mère; une éducation commune fera connaître leur capacité individuelle, et sans exception de naissance ni de sexe, à chaque capacité sera donnée sa place, à chaque homme ses moyens de subsistance; la distribution des rangs sera confiée aux plus capables; et le plus digne de tous, le plus savant, le plus vertueux, sera le chef suprême temporel et spirituel, le roi, le pontife et le père de l'association; c'est-à-dire du genre humain. »

Voilà un plan immense. Peu initié aux mystères de la politique, comment irais-je, nouveau David, terrasser ce géant? Loin de moi donc la pensée d'élever ici théorie contre théorie, car toutes ces Babel de l'esprit humain tombent, et cependant la vérité reste et la voix de la nature ne se tait point. C'est cette voix de la nature qui crie dans moi à l'aspect du système que les novateurs prétendent élever à chacun selon sa capacité, selon ses œuvres. Mais qui donc jugera des œuvres et des capacités? les plus capables peut-être. Mais ceux-ci, qui les jugera à leur tour? qui répondra de leur mérite? Il faut donc de deux choses l'une : ou que les capables soient jugés par ceux qui ont moins de mérite qu'eux et qui doivent leur être soumis, et alors les capables sont jugés par les incapables ce qui est absurde; ou il faut que les incapables reçoivent sans examen les autorités qui leur sont imposées et leur obéissent aveuglément, et l'on tombe dans le plus servile despotisme. Voilà où l'on est conduit quand on veut usurper le droit de Dieu, le droit de juger en dernier ressort.

C'est peu pour parvenir à la réalisation de cette idée qui est le sommaire de son système, St-Simon veut déshériter les fils des biens, de la gloire, de l'amour de leurs pères : comme si la nature n'avait pas créé la tendresse paternelle, longue, durable, prévoyante, au-delà même de la mort; comme si celui qui a baigné la terre de ses sueurs, qui a arrosé de son sang le sol de la patrie, pourrait mourir consolé, et ne frémerait pas de désespoir en pensant que ses fils n'auraient à recueillir ni le fruit de ses travaux, ni la reconnaissance de ses concitoyens; comme s'il ne fallait pas une main filiale pour soutenir, aux jours de la vieillesse, la mère qui a usé ses jours pour donner et conserver l'existence à ses enfants; comme si, enfin, ces enfants arrachés au foyer paternel, ne devaient jamais redemander leurs parents, et qu'on pût effacer du cœur les affections de la nature, de même que des lettres tracées sur le sable. Que dis-je! non content de détruire les vertus, on veut

encore enfanter des crimes. En effaçant les distinctions de naissance, on ordonne l'ingratitude; on va plus loin, on crée l'inceste. Le mariage cesse d'être un lien sacré; des unions fortuites comme celles des animaux, dissolubles comme elles, formées par la volupté, rompues par le dégoût, donnent le jour à une race faible, dégénérée, entachée, quoiqu'on en dise, des crimes de ses pères. Tant il est vrai qu'en brisant les liens de la famille, on brise ceux de la société, et que la corruption des mœurs tue les nations.

Parlerai-je de la prétendue émancipation des femmes? Elevée par le christianisme à toute la dignité de sa condition, la femme est la compagne de l'homme et non son esclave; mais le Créateur qui fit bien toutes choses donna à chacun son domaine et ses attributions. A l'homme le monde appartient; il le subjugue par la force, la puissance et la sagesse : à la femme le cœur de l'homme; elle y règne par la grâce, la douceur et la beauté. Oh! qu'elle ne rende point son apanage, car il est grand; qu'elle n'envie point celui de son époux, car c'est un fardeau trop lourd pour elle! L'homme et la femme sont faits pour s'aimer, non pour lutter ensemble : à chacun son caractère, à chacun sa mission et sa vie.

Ajoutons ici que le système politique de St-Simon manque de toute espèce de moyens répressifs et coercitifs, comme si cet enseignement merveilleux tel qu'une autre pierre philosophale devait tout changer en or, et qu'à son apparition les passions humaines dussent s'anéantir pour jamais. Mais sans parler de la fausseté d'une telle pensée, dès l'instant où l'homme n'aurait plus de passions, il serait parfait (du moins au moral), il ne serait donc plus perfectible, conséquence absurde que nos adversaires se garderaient bien d'admettre.

Ainsi, la nature dément les modernes apôtres et repousse leurs doctrines sociales; car il est des principes que toute l'éloquence possible ne saurait détruire, et des sentiments qu'elle ne saurait faire taire. Et cependant, non content de répandre sa parole sur quelque coin de la terre, St-Simon veut que, propagée sur toute la face du globe, elle aille assujétir tous les peuples aux mêmes lois, aux mêmes mœurs, sans égard pour la différence des lieux et des caractères, des climats et des autres circonstances physiques et morales qui exigent tant de variété dans les constitutions politiques. Sans doute il est des vérités communes à tous les tems et à tous les lieux; mais ces vérités se produisent sous des formes différentes, les formes varient suivant l'âge et la situation des peuples, et je ne sais quelle qualification donner à un projet qui aurait pour but de réduire à une même existence sociale, le flegmatique habitant du Nord, et le fougueux enfant du Midi, le Français si avancé dans la civilisation, le Maure si stationnaire dans ses habitudes, et le farouche insulaire de la mer du Sud, si reculé sur l'échelle du progrès.

Il est tems d'abandonner le point de vue politique de la nouvelle doctrine, pour en examiner le côté religieux; peut-être présentera-t-il des résultats plus satisfaisants.

La religion de St-Simon ne se manifeste point comme sa politique. Ses prédicateurs, satisfaits d'annoncer au vulgaire la chute du catholicisme et la formation de l'association universelle, semblent couvrir leur enseignement dogmatique d'un voile qui ne se lève que pour les adeptes. Eux-mêmes, ces disciples-maitres, ne jouissent pas tous du même degré d'initiation, et tandis que les uns, membres du collège de la doctrine, la possèdent dans toute sa plénitude, force est aux autres de se contenter de connaissances plus limitées.

Cette série d'initiations, cet enseignement *exotérique* et *esotérique* rappelle la philosophie ancienne et son aristocratique maxime : *Odipofanum vulgus et arceo*. Certes ce n'est point ainsi que l'Évangile a conquis le monde; c'était aux pauvres que Jésus distribuait le pain de la parole, c'était sur les places et les forums que les apôtres annonçaient clairement et sans détour la religion de la croix, et le catholicisme disait à tous les fils d'Adam : Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et je vous soulagerai. *Venite ad me omnes qui laboratis et ego reficiam vos*.

Toutefois, autant qu'il est permis de pénétrer dans le sanctuaire de la religion de St-Simon elle paraît se réduire aux propositions suivantes :

- « 1° Il est un Dieu, non point matériel comme ceux du paganisme, non point pur esprit comme celui du chrétien. Dieu c'est l'âme du monde : le monde est son corps, sa forme, en ce sens le monde est Dieu.
- « 2° L'homme jouit d'une constitution semblable. Intelligent et sage sous l'aspect spirituel, beau et fort sous l'aspect matériel, il est composé d'un corps enfant de la terre, et d'une âme émanation de la divinité, destinée à retourner et à s'absorber dans son sein au jour de la mort.
- « 3° Entre Dieu et l'homme se place l'amour, entre les hommes la sympathie : l'amour c'est la religion.
- « 4° La religion qui élève l'homme à Dieu descend de Dieu à l'homme, elle est révélée, inspirée aux génies providentiels pour qu'ils la répandent parmi les peuples selon leur âge et leurs besoins.
- « Tel fut Moïse, tel fut Jésus, tel fut St-Simon. »

Et d'abord, à entendre les disciples de cette doctrine se rident de notre culte et de nos mystères, dont, prétendent-ils, la raison a fait justice; à entendre leurs enseignements, leur religion paraît dégagée de mystères et de culte. Des prétentions si ambitieuses sont-elles fondées sur une connaissance approfondie de la nature humaine? car telle est la grandeur de l'homme, que rien de fini ne saurait le satisfaire; il se dégoûte bien vite de ce qu'il comprend; indéfiniment perfectible, il marche

toujours; il lui faut un horizon sans bornes, il lui faut des mystères. Et en même tems telle est sa faiblesse, ou plutôt telle est l'union de l'esprit et du corps que l'un ne saurait se passer de l'autre; l'âme, incapable de s'alimenter toujours d'idées pures, est obligée d'emprunter le secours des sens pour soutenir son attention; ce qu'elle pense, ce qu'elle sent, se reproduit au-dehors, s'exprime par des signes. Les pensées, les affections religieuses ont aussi leur expression nécessaire, inévitable : cette expression, c'est le culte. Ainsi la nature humaine s'accorde à réclamer un culte et des mystères, et St-Simon, en les lui refusant, méconnaît ses besoins, et enfante une sorte de doctrine trop élevée pour l'ignorant, puisqu'elle ne parle pas à ses sens; trop basse pour le savant, puisqu'elle s'explique tout entière à son esprit et ne satisfait pas ce besoin immense de l'infini qui le presse de toutes parts.

Si nous descendons à l'examen des dogmes du saint-simonisme, que penser de ce *dieu-monde* esprit et corps en même tems, de ce Dieu *juste-milieu*, entre l'idole des païens et le Dieu des chrétiens? Comment l'Être infini, parfait, immuable, peut-il être uni par son essence à ce monde imparfait, fini, sujet aux révolutions et aux vicissitudes? Comment l'âme, intelligente et sage par excellence, peut-elle être alliée, confondue avec les objets les plus vils, les plus bruts de la nature? Comment y a-t-il du mal dans le monde si le monde est Dieu? En vérité, était-ce la peine de déchirer nos livres sacrés et d'effacer toutes les traditions religieuses qui s'accordent sur la création de l'univers pour venir nous répéter les rêveries des vieux philosophes de l'Inde, de la Grèce et de Rome?

Infusa per artus  
Mens agitat molem et magno se corpore miscet.

Je serais en droit d'en dire autant de la doctrine de l'émanation des âmes, une des plus anciennes idées des théosophes de l'Orient; mais au moins ces théosophes admettaient-ils qu'avant de s'absorber dans le sein du Créateur, les âmes des morts recevaient, selon leur mérite, récompense ou châtement. Mais les disciples de St-Simon, en donnant à l'homme le droit de juger les œuvres des autres hommes, ont ôté ce droit à Dieu même; ils détruisent la personnalité de l'âme dans la vie future, ils ravissent au juste opprimé les espérances de l'avenir et débarrassent le méchant de la crainte des justices divines. Ainsi, à la vertu qui se cache plus de récompense, à la main furtive qui aiguise en silence le poignard et qui fait le mal en secret, plus de punition.

Je ne parlerai pas du précepte de l'amour, parce que chacun sait que ce feu sacré a été dérobé au catholicisme pour animer l'œuvre morte de St-Simon. Je demanderai seulement comment les disciples de la nouvelle croyance aimeront un Dieu qui les a jetés dans le monde pour y souffrir sans espérance d'un avenir meilleur; un Dieu qui regarde du même œil le bon et le méchant, également insensible aux adorations du sage et aux blasphèmes de l'impie.

Mais portons plus loin nos regards; faisons abstraction de ces considérations, car voici que les maîtres de la doctrine l'annoncent comme révélée, comme une inspiration du génie. Et cette révélation, disent-ils, se prouve non par des miracles, mais par sa sublimité, par son évidence même. Quant à nous qui avons examiné cette doctrine, il nous est permis de douter de son évidence et de sa beauté. Mais nous allons plus loin et forts de l'aveu de nos adversaires qui reconnaissent la mission divine de Moïse et de Jésus, nous croyons que par-là même la mission de St-Simon est démontrée fautive, impossible. Car, tandis que Moïse venait pour développer et éclaircir la révélation primitive, tandis que le testament du Calvaire accomplissait les promesses du testament de Sinaï, St-Simon vient déclarer que la parole de Jésus et celle de Moïse ont cessé d'être vraies; il oppose au catholicisme un système qui lui est totalement contradictoire, en sorte qu'une inspiration détruirait l'autre, que Dieu pourrait se dédire, et que la vérité changerait avec les siècles.

Ces conséquences, tout extraordinaires qu'elles puissent paraître, les disciples de St-Simon ne craignent pas de les admettre, et ici commence la partie philosophique, la base de leur doctrine.

« La vérité absolue, d'après eux, n'est point le partage de l'homme; toutes ses idées sont relatives, toutes naissent sous l'influence variable des tems et des lieux, toutes ses connaissances sont son œuvre, et par conséquent progressives comme lui. L'homme change avec les siècles, la vérité change avec l'homme. »

« De même que l'homme s'est mépris sur le vrai, de même aussi s'est-il trompé sur le bien. Le bien est relatif comme le vrai; la classification des vertus change avec les époques; aujourd'hui ces idées de saint, de juste et d'utile, qu'on avait séparées, vont se confondre; cela seul sera vraiment *juste* qui sera vraiment *utile*; l'homme cessera d'être vertueux par amour pour la vertu, il le sera par amour pour lui-même, par amour pour ses semblables. »

Résumons ces assertions, et nous aurons pour résultat la formation des idées par les sens et par la réflexion, c'est-à-dire le *sensualisme*, la négation de la vérité absolue; c'est-à-dire le *pyrrhonisme*, la négation de la vertu, de la justice pure, le principe de l'intérêt général et particulier, qui n'est autre chose que l'*épicurisme*, et ces trois pensées principales se réduisent à un seul système, au système du découragement soutenu dans le siècle passé par Helvétius et Diderot.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, plus éclairé, a fait justice de ces désolantes doctrines; la philosophie consciencieuse de la nouvelle école a consulté la nature humaine, elle en a reconnu les lois immuables. L'homme se sent créé pour le bonheur, cette conviction ne saurait lui être arrachée; ce bonheur est placé dans la satisfaction de ses besoins les plus forts, les plus pressants; or, les deux idées qui dominent invinciblement son âme, c'est le bien, c'est le vrai. Il croit nécessairement à la vérité, à la justice; il ne saurait secouer cette croyance. A la foi se joint l'amour. Il tend de toutes ses forces à cette vérité, à cette justice, qui lui apparaissent si belles; il marche de toutes ses forces dans les voies de la science et de la vertu; il s'approche sans cesse de ce but glorieux qui l'attend au bout de la carrière. La vérité se découvre à lui sans cesse sous de nouveaux aspects, mais elle ne change point de nature; la justice lui découvre toujours de nouvelles perfections à acquérir, mais elle reste toujours la même. Les principes éternels du vrai et du bien ne se renouvellent point, ils se développent; sans cela la science et la morale ne sauraient subsister, puisqu'un jour, en changeant les principes, ruinerait les travaux de mille ans.

Cependant l'homme n'oublie point les nécessités de la vie physique, elles se font toujours sentir: mais il sait bien que le bien-être matériel ne saurait remplir son cœur, il sait bien que les trésors de la terre ne peuvent combler le vide de son âme: voilà pourquoi il lève les yeux au ciel; c'est qu'il ne sera jamais parfait, jamais heureux sur la terre, c'est que cette perfection doit se trouver dans un avenir meilleur, c'est qu'il faut des espérances plus vastes à un être si grand et si noble, il faut qu'une religion divine vienne les lui assurer par de magnifiques promesses.

Voilà le tableau de la nature humaine dans toute sa beauté; voilà la philosophie consolante du catholicisme.

Et cependant voilà ce qu'on voudrait renverser pour établir à la place un système formé des débris de tous les systèmes depuis les songes des théosophes orientaux jusqu'à la république de Platon, depuis le sensualisme d'Épicure jusqu'au contrat social de Jean-Jacques Rousseau. Et cependant on proclame la perfectibilité de l'homme en annonçant une doctrine qui ferait reculer la société de quelques centaines de siècles.

Certes, il est aisé de construire à son gré un mannequin sans vie, de le baptiser du nom de christianisme, et de venir contre lui rompre la lance et croiser l'épée; il est aisé encore de faire passer devant les yeux une fantasmagorie composée des opinions de tous les siècles, réhaussée de tout l'éclat de l'éloquence: on peut alors faire du bruit dans le monde mais on ne fonde pas une religion.

Aussi le peuple éclairé tout en rendant justice au talent des modernes apôtres, repoussera des doctrines anti-philosophiques. Le catholicisme, au contraire, fort de dix-huit cents ans d'existence et de luttes, sortira plus vigoureux de tous ces combats; car l'histoire de ses tempêtes est aussi celle de sa gloire: et tandis que les rêves de l'incrédulité ne durent qu'un jour, l'Église poursuit sa marche triomphante à travers les siècles, ralliant sans cesse de nouveaux fils autour d'elle jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'un troupeau, plus qu'un pasteur.

O. M.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(7634) M. Claude Maublanc, ex-avoué au tribunal civil de Lyon, prévient le public qu'ayant cessé ses fonctions en ladite qualité, il est dans l'intention de retirer son cautionnement. La présente déclaration est faite conformément à la loi. MAUBLANC.

(7630) Par acte sous signature privée en date du vingt-cinq avril mil huit cent trente-un, enregistré le dix mai suivant, la société verbale qui a existé en cette ville, rue Ecorchebœuf, entre le sieur Reverchon et le sieur Honoré Cretin, marchand de fromages, sous la raison sociale de Reverchon et Cretin, a été dissoute à partir du premier janvier dernier, et la liquidation déférée au sieur Reverchon.

Pour extrait: VIGNAT, avoué.

(7637) Par exploit de Peyzaret, huissier à Mornant, en date du neuf mai 1851, enregistré le dix-douzième, par Girardin, receveur audit lieu, qui a reçu 2 fr. 20 cent., la dame Jeanne Mure, sans profession, épouse du sieur Jean-Marie Aimé Reynard, également sans profession, elle demeurant chez le sieur Jean-Marie Mure, son père, laboureur au hameau du Bonnet, commune de St-Martin-en-haut, ladite dame Reynard autorisée en justice à la forme de l'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, en date du 28 avril dernier, enregistrée le quatre mai suivant, par Trolliet, qui a reçu les droits, a formé, contre ledit sieur Jean-Marie-Aimé Reynard, son mari, demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux; ledit Reynard demeurant à Ste-Catherine-sur-Riverie, canton de Mornant.

M<sup>e</sup> Jean-Benoît Cabaud, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, place St-Jean, n<sup>o</sup> 8, occupera pour la dame Reynard dans l'instance en séparation de biens.

Pour extrait: Lyon, le 13 mai, 1851. Signé CABAUD.

(7639) VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE, A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, Par-devant le tribunal civil de Lyon, D'un domaine composé de bâtiments de maître et de cultivateur; jardin, pré et terre; le tout d'un seul tènement, situé au lieu de la Mouche, commune la Guillotière, appartenant par indivis à la dame veuve Robin et au sieur Claude Robin.

Cette vente est poursuivie par la dame Reine Boissonnat, veuve de Jacques Robin, propriétaire au lieu de la Mouche, commune de la Guillotière, laquelle a constitué pour avoué M<sup>e</sup> Jean-François Gonon, lequel est en droit et avoué près

le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Archevêché, n<sup>o</sup> 9;

Contre le sieur Claude Robin fils aîné, ex-négociant et propriétaire, demeurant audit lieu de la Mouche, commune de la Guillotière, lequel a pour avoué M<sup>e</sup> Jacques Hardouin, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue du Bœuf, n<sup>o</sup> 16;

En vertu d'un jugement rendu entre la dame veuve Robin et ledit Claude Robin, son fils, par le tribunal civil de Lyon, le trente octobre mil huit cent trente, enregistré.

Le domaine à vendre dépend de la succession de Jacques Robin, qui était calendrier à Lyon.

Il est situé au lieu de la Mouche, commune de la Guillotière, faubourg et arrondissement de Lyon; et il consiste en une maison de maître et une pour le cultivateur, caves voûtées, écurie, fenil, remise, deux pompes en bois, jardin, tonnes, treillages, grand nombre d'arbres à fruit et autres, bois peupliers, pré et terre; le tout d'un seul tènement, partie clos de murs et partie de haies vives, contenant en superficie 3 hectares 36 ares, soit 26 bicherées lyonnaises, ancienne mesure.

Cette propriété est confinée, savoir: au nord, par un petit chemin de desserte appartenant à la dame veuve Robin et à son fils, et la terre des héritiers Janin; au levant, par les propriétés des sieurs Saunier cadet et Barriot; au midi, par un chemin appelé des grandes Terres; et au couchant, par la terre du sieur Saunier cadet et le clos ci-devant Martin, appartenant actuellement au sieur Chardon, sauf meilleurs confins; si aucuns sont.

La maison de maître se compose au rez-de-chaussée de quatre pièces à cheminée, au-dessous desquelles sont deux caves voûtées; le premier étage se compose de cinq pièces boisées, tapissées, et dont trois à cheminée; le deuxième étage, de deux petites pièces à coucher, et deux greniers; l'on arrive aux premier et deuxième étages par un escalier en bois placé dans l'intérieur de la maison.

La maison du cultivateur se compose de plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage, et de greniers au-dessus.

Ce domaine sera vendu en l'audience publique des criées du tribunal civil de Lyon, à la chaleur des enchères, auxquels les étrangers seront admis; il sera adjugé définitivement au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, au par-dessus de la somme de dix-huit mille francs, montant de la mise à prix offerte par la poursuivante.

La première publication du cahier des charges de la vente a eu lieu le samedi quatre décembre mil huit cent trente, en l'audience des criées dudit tribunal.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le samedi vingt-neuf janvier mil huit cent trente-un, en l'audience des criées dudit tribunal, séant à Lyon, place St-Jean, hôtel de Chevrères, à dix heures du matin.

Et l'adjudication définitive aura lieu, toujours devant le même tribunal, le samedi vingt-huit mai mil huit cent trente-un, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, au par-dessus de la somme de dix-huit mille francs.

Signé GONON.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Gonon, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché, n<sup>o</sup> 9.

(7562-7)

VENTE

D'une jolie maison de campagne meublée, située à Brignais.

Le samedi quatorze mai 1851, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, il sera procédé à l'adjudication définitive d'une jolie maison de campagne, meublée, située à Brignais, au lieu de Bonnet, dépendant de la succession de M. Claude Forest, composée de bâtiments pour le maître et le cultivateur, caves, pressoir, vases vinaïres, cour, jardin clos de murs, pré-verger, terre luzernière, vignes et terre à blé d'un seul tènement aussi clos de murs, d'un autre fonds en terre et verger y attenants, de la contenance en tout de onze bicherées environ.

Les clés sont chez le sieur Morel, charpentier à Brignais, près de l'ancien pont.

S'adresser à M<sup>e</sup> Mital, avoué, place de la Balaine, n<sup>o</sup> 5, ou au greffe du tribunal pour voir le cahier des charges.

(7631) Samedi quatorze courant neuf heures du matin, sur le port de Serin près le pont de la Gare, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles et effets saisis consistant en commode, garde-ropes, placards, garde-manger, plusieurs tables, chaises, tabourets, un poêle en fonte et ses cornets tôles, horloge à sonnerie dans sa caisse en noyer, marmites, chandeliers, etc. BLANC.

(7640) Aujourd'hui samedi quatorze mai mil huit cent trente-un, à deux heures de relevée, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé, place Louis XVIII, où se tient le marché aux chevaux, à la vente aux enchères et au comptant de deux mulets et deux chevaux de trait.

## ANNONCES DIVERSES.

(7494-6) A vendre de gré à gré. Un beau domaine composé de maison de maître et vastes bâtiments d'exploitation, cour, jardin, vignes, terres et prés. 22 bicherées lyonnaises de vignes sont contiguës aux bâtiments; elles sont en plein rapport. Les autres fonds dépendant du domaine et qui contiennent environ 16 bicherées, sont très-rapprochés du corps du domaine. Tous ces fonds sont de première qualité. On vendra également les caves, pressoir et tonneaux, et tous les outils d'agriculture nécessaires à l'exploitation.

On donnera des facilités pour les paiements. Ce domaine est situé à Curis-au-Mont-d'Or, dans une exposition des plus agréables, à dix minutes de la Saône, en face du pont suspendu qui va être établi à Neuville-sur-Saône.

S'adresser à M<sup>e</sup> Rosier, notaire à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, chargé de la vente, ou au sieur Hugues Bois, propriétaire à Curis.

(7607-2) A vendre. — Une petite campagne, sur la route de Lyon à Genève, à une lieue de la ville, canton de Rullieux, composée d'une maison de maître et d'un jardin de deux bicherées, garnie de salle d'ombrage et d'arbres fruitiers de toutes espèces, et différents agréments; le tout clos de murs. S'adresser, pour les renseignements, rue de Puzy, n<sup>o</sup> 15, chez M. Villetard.

(7568-4) A vendre. Fonds de café et cabaret, grande rue de Vaise, n<sup>o</sup> 54. S'y adresser.

(7617-2) A louer de suite. Maison de campagne située à Caluire, dans une exposition des plus agréables, composée de sept pièces réparées à neuf, avec parterre et jardin clos de murs.

S'adresser à M<sup>e</sup> Jogand, notaire à Caluire; A Lyon, à M. Imbert, chirurgien-major de la Charité.

(7588-3) A louer. Un appartement de 5 pièces et deux cabinets, cave et grenier, baignoires et billard communs avec le propriétaire, promenade dans un grand clos d'où on jouit d'une très-belle vue, à la Croix-Rousse, rue St-Pothin, n<sup>o</sup> 19. S'y adresser.

(7503-3) A louer de suite. — Une maison bourgeoise meublée, située à dix minutes de Trévoux, avec clos de huit bicherées et bâtiment d'exploitation.

S'adresser à M. Imbert, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 17, au 1<sup>er</sup> étage.

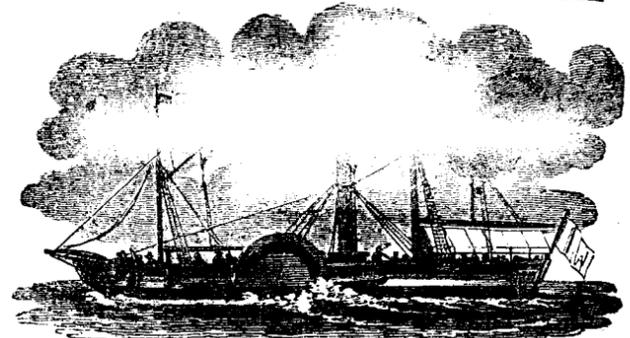
(7633) On désire connaître quelqu'un qui puisse donner des renseignements sur la famille de Thomas Martin, né à Lyon, le 7 septembre 1765, rue Raisin, paroisse de St-Nizier, fils de Jean-Michel Martin et de Marie Boysanse; entré au service dans un bataillon de volontaires du Rhône, devenu officier, ayant quitté le service lors de l'expédition d'Égypte; et mort à Toulon commis à l'hôpital de cette ville.

S'adresser chez MM. A. Dumollard et Lacroix, rue Puits-Gaillet, n<sup>o</sup> 17, au rez-de-chaussée.

## VIN BLANC DE CHATEAUGRILLET.

M. Chasseignieux, seul propriétaire du clos de Châteaugrillet, jaloux de conserver à ses produits vignicoles la réputation dont ils jouissent depuis long-temps, prévient le public qu'il n'en a confié la vente à personne, et qu'il recevra directement à Châteaugrillet, par Condrieu (Rhône), les commandes qui lui seront faites.

(7222-4)



(7567-2) PAQUEBOTS A VAPEUR FRANÇAIS,

LE HENRI IV ET LE SULLY,

Entre Marseille et Naples, touchant à Gènes, Livourne et Civita-Vecchia.

La marche rapide de ces paquebots, constatée par les prompts trajets qu'ils viennent de faire, garantit au public la parfaite régularité du service.

MM. les voyageurs trouveront à bord tout ce qui peut contribuer à l'agrément de leur traversée.

PRIX DES PLACES:

	Premières.	Secondes.
De Marseille pour Gènes,	95 f.	65 f.
Livourne,	125 f.	85 f.
Civita-Vecchia,	170 f.	115 f.
Naples,	220 f.	145 f.

Les départs ont lieu de Marseille et de Naples, les 10, 20 et dernier jour de chaque mois.

S'adresser, pour fret et passage: A Marseille, à MM. Ch. et Aug. Bazin, armateurs; A Lyon, à la Comp<sup>e</sup> des paquebots sur le Rhône, quai de Retz, n<sup>o</sup> 42;

A Châlons-sur-Saône, à la Comp<sup>e</sup> des gondoles et paquebots à vapeur, quai St-Jean.



(7636) Le paquebot à vapeur le Scipion, du port de 285 tonneaux, ayant des machines à moyenne pression de la force de 80 chevaux, actuellement ancré dans le port de Marseille, ayant une marche supérieure, tant par sa coupe que par la bonté des machines, construit avec la plus grande solidité, et offrant pour les passagers toute la sécurité et les commodités les plus convenables, partira de Marseille le 23 courant; pour être rendu à Naples le 30 mai, touchant à Gènes, Livourne et Civita-Vecchia.

Les prix des places sont:

	Premières.	Secondes.
De Marseille à Gènes,	100 fr.	50 fr.
Livourne,	130	70
Civita-Vecchia,	170	90
Naples,	215	120

MM. les voyageurs seront servis avec les plus grands soins; ils paieront à des prix très-modérés la nourriture qu'ils voudront prendre; il y aura une femme de chambre aux ordres des dames.

Le transport des marchandises, numéraire et tous autres objets, aura lieu au prix du tarif qui sera établi avec toute la douceur possible, car ainsi qu'on l'avait déjà annoncé, les machines brûlant moins de charbons que les autres, permettent de procurer au commerce et aux passagers la plus grande économie.

S'adresser à MM. Salavy père et fils, armateurs; ou à MM. Guinot et Mouton, courtiers royaux, à Marseille.

## BOURSE DU 11.

Cinq p. 0/0 cons. jouis. du 22 mars 1851. 89f 70 89f 90 89f 10 89f 50.

Fin courant. 89f 60 89f 75 89f 89f 40.

Emprunt 1851. 89f 75 89f 10 89f 25.

Quatre p. 0/0.

Quatre p. 0/0 au comptant. 74f 50.

Trois p. 0/0, jouis. du 23 décem. 1850. 63f 70 63f 70 63f 63f 20.

Fin courant. 63f 60 63f 90 63f 63f 45.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1851. 1570f 1590f.

Caisse hypothécaire. 560f.

Quatre canaux. 910f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jouis. de Janvier 1851. 69f 50 69f 25.

Fin courant. 69f 65 69f 75 69f 45 69f 75.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franç. jouis. de nov. 1851. 13f 5/14.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jouis. de janvier 1851. 65f 1/2 65f 3/4.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jouis. de jan. 1851. 54f 1/4 54f 1/2.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de BRUNET, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 44.